



A Papeete,  
le 1<sup>er</sup> Octobre 2020,

**Monsieur le DGEE,**

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre demande. Sachez que sur le terrain les collègues ne comprennent pas le nouveau protocole sanitaire de la DGEE. Ce protocole sanitaire nous paraît peu cohérent rapporté aux actions du pays, et infantilisant pour les agents de l'État et du Pays.

Depuis le 15 juillet 2020 et la levée de l'État d'Urgence Sanitaire (LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19), le pays a levé tout dispositif de quarantaine et ouvert les frontières de la Polynésie française au tourisme international, tous pays confondus. Tous les voyageurs sont donc soumis aux mêmes conditions de test et d'accueil. Avant l'embarquement, ils doivent présenter un résultat négatif au test COVID-19 réalisé trois jours avant le vol et présenter leur récépissé d'enregistrement sur la plateforme ETIS.

Aussi, connaissant la levée de l'État d'Urgence Sanitaire et ces nouvelles consignes, de nombreux collègues ont pris leurs dispositions pour rendre visite à leurs familles hors du territoire polynésien. Et, vous n'êtes pas sans savoir que ces fonctionnaires qui partent en congé hors du territoire, prennent malheureusement, comme tous les voyageurs, le risque de ne pas revenir. En effet, en cas de dépistage positif, ils pourraient être mis en arrêt maladie d'une dizaine de jours avec Autorisation Spéciale d'Absence conformément à l'Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 (relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la Période d'Urgence Sanitaire), ordonnance qui s'applique encore hors de la Période d'Urgence Sanitaire, que nous vivons.

Les autres collègues, selon votre courrier N° 37327 du 23/09/2020 relatif à la gestion de l'épidémie au sein des entités administratives de la PF, devront se soumettre aux mesures d'entrée à leur retour de congés en fonction de leur lieu de départ. Aussi, le protocole leur impose de subir des autotests 4 jours après leur retour de congé. Et même en cas de résultats négatifs, condition nécessaire pour reprendre le service, ils devront patienter au minimum 7 jours à Tahiti. Ainsi, les agents devront revenir de leurs congés au moins une semaine avant la reprise. Qu'en sera-t-il alors des frais de modification ou de l'annulation de leurs billets ? Y-a-t-il un partenariat entre le pays et les compagnies aériennes ? Pour rappel : certains agents ont déjà déboursé plus de 100 000F pour faire modifier leurs billets d'avion.

Par ailleurs, le nouveau protocole établit une différence de droits inacceptable avec le reste de la population, et expose, potentiellement certains fonctionnaires, qui ne seraient pas en situation de reprendre leur poste à temps à la rentrée, à une désindexation totale de leur salaire pour la durée des congés. L'application de ce protocole empêche donc nos collègues

de partir sereinement, risque d'entraver leur liberté de circulation et contribue à en faire les futurs bouc-émissaires de la crise sanitaire.

Dans un esprit d'apaisement, et si l'on voulait appliquer le protocole sérieusement, il importerait, au minimum, de ne pas laisser s'établir de différences de traitement et de droits entre les personnes et les professions, de ne pas laisser les voyageurs non-fonctionnaires ou non-résidents circuler librement entre les îles ou reprendre le travail sans résultats d'auto-tests. Il importerait aussi de ne pas alléger aussi fortement qu'à l'heure présente les conditions de fermeture de classe en cas de contamination à la COVID-19.

Par ailleurs, les directives impromptues du type de celles que nous évoquons dans un courrier FSU adressé à la ministre en date du 5 septembre, et qui demandaient à certains agents de rendre des comptes à propos de leurs déplacements à leur retour, ne sont plus acceptables. Les organisations syndicales de la FSU ne sauraient supporter une atteinte supplémentaire aux droits fondamentaux des fonctionnaires à la faveur de la crise sanitaire.

À nos yeux, si les collègues doivent être sur poste au retour des congés et que l'autotest est la condition « sine qua non » de la reprise du travail, aucune difficulté administrative ne doit leur être faite à leur retour. Nos agents sont responsables, attachés au Service Public et ont montré leur respect des mesures de prophylaxie dans la crise sanitaire que nous connaissons depuis 5 mois.

Aussi, nous, syndicats de la FSU en Polynésie Française, souhaitons que :

- des clarifications quant à la position administrative des personnels de retour de congés hors du territoire soient apportées,
- que la délivrance des autorisations spéciales d'absence, en cas débord de congés indépendant de la volonté des personnels, soit automatisée
- qu'un nouveau protocole sanitaire plus étudié sur le plan du droit, mieux coordonné, mieux proportionné, non discriminatoire et respectueux des droits de chacun soit mis en place.
- si le protocole en cours est rendu obligatoire, il est urgent de trouver un accord entre le Pays et les compagnies aériennes pour que les collègues puissent modifier leurs billets d'avion sans frais.

Sachez qu'en ces temps de crise sanitaire, les enseignants et les autres personnels d'Éducation sont au premier rang et que de lourdes responsabilités pèsent sur leurs épaules. Et nous affirmons, qu'aucun bureaucratisme managérial ou stigmatisation facile des fonctionnaires ne sauraient répondre à la crise sanitaire que nous vivons tous. Dans ce cadre, nous avons la tâche collective d'y faire face ensemble et solidairement.

Soyez assuré, Monsieur le DGEE, de notre attachement au Service Public d'Éducation,

**Les secrétaires généraux des syndicats du SNES-PF, du SNEP-PF,  
du SNUEP-PF, du SNUIPP-PF et le secrétaire général de la FSU-PF**